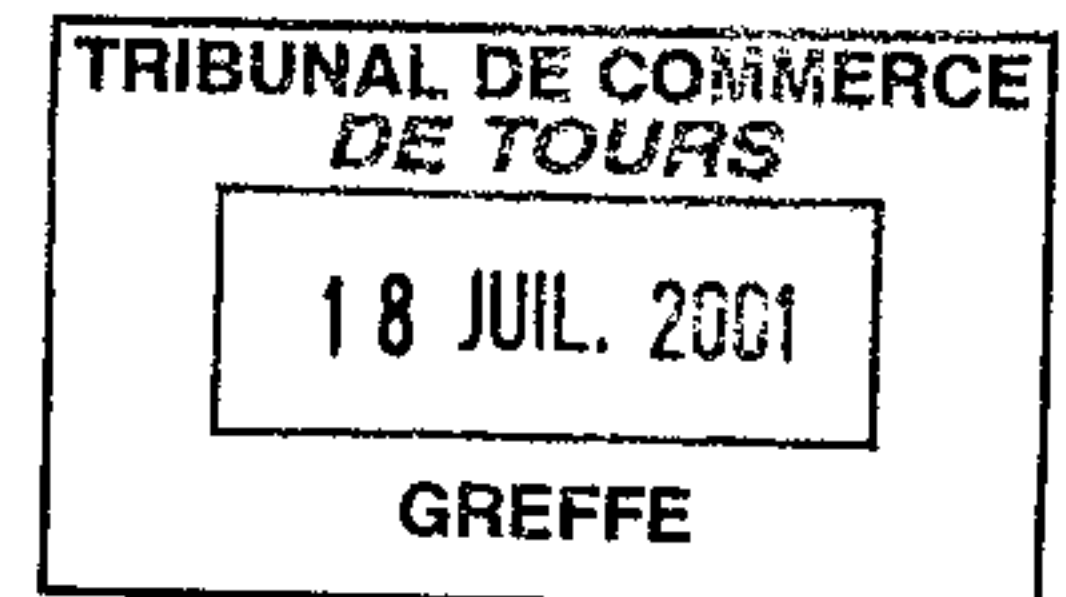


A.L.R.
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 francs
Siège social : 19 place des Halles
37000 TOURS

R.C.S. TOURS B 434.266.607

2001 B 63

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2001



L'an deux mil un et le vingt neuf mars

Au siège social 19 place des Halles 37000 TOURS

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée, 'A.L.R.' au capital de 50.000 Francs, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

2001 03038

SONT PRESENTS

Monsieur Jean-Marie ARNAUD

Propriétaire de 170 parts sociales, ci.....170 parts

Mademoiselle Céline ARNAUD

Propriétaire de 165 parts sociales, ci.....165 parts

Monsieur Henri LECLERC

Propriétaire de 165 parts sociales, ci.....165 parts

Soit ensemble les cinq cents parts sociales

Composant le capital social, ci.....500 parts

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Mademoiselle Céline ARNAUD préside la réunion en sa qualité de Co-gérante.

La présidente rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Quitus à un co-gérant démissionnaire.

Elle précise que tous les documents prescrits par le décret, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

CA

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix la résolution figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Henri LECLERC de son poste de gérant à compter du 1^{er} avril 2001 et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les co-gérants ainsi que par tous les associés, après lecture.

Three handwritten signatures in black ink. The first signature is on the left, the second is in the middle, and the third is on the right and slightly lower than the others.